8085-10-71

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE DE FREJAIROLLES PORTANT INTERDICTION A L'UTILISATION DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire de la commune de FREJAIROLLES,

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mai 1982 relative aux droits et libertés des Commune, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L 2213.5,
- Vu la nécessité de faire des travaux sur l'aire de jeux,

ARRETE

- Article 1 : L'utilisation de l'aire de jeux est interdite du mardi 30 septembre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus.
- Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Fréjairolles, le 15/10/2025

Jérôme (ASIN

Le Maire